

Mardi 7 janvier 2014

« Il a fait dix-huit mois de prison pour rien »

La Montagne a demandé à cinq avocats clermontois de raconter l'un des souvenirs les plus marquants de leur carrière.

Stéphane Barnoin

stephane.barnoin@centrefrance.com

Des affaires criminelles, il en a suivi – et plaidé – des dizaines. Mais à l'heure du choix, Jean-François Canis n'a pas tergiversé longtemps. Sur les étagères surchargées de son cabinet, il a décidé d'exhumer le dossier « Jacques Hoffman ». Les déboires judiciaires de ce septuagénaire avaient attiré les journalistes par dizaines à Clermont-Ferrand, au début des années 2000. Une histoire « hallucinante », glisse l'avocat avant d'ouvrir l'armoire à souvenirs.

1 Les faits. « Le 15 décembre 1999, le cadavre d'une femme de 64 ans est découvert à son domicile d'Arlanc. Elle est nue et a un coussin sur la tête. Le légiste conclut à un homicide par asphyxie. Sur un papier trouvé par terre dans la maison, les enquêteurs relèvent une empreinte digitale qui s'avérera être celle de Jacques Hoffman, ex-époux de la victime.

Le couple est séparé depuis trois ans. En octobre 2000, sur la foi de ce prélèvement, Hoffman, 70 ans, est interpellé. Il avoue après quelques heures, expliquant qu'une dispute a éclaté entre eux pour un différend financier, et qu'il a fini par étrangler son ex-femme. Des déclarations réitérées devant le juge. »



COMBAT. M^e Canis s'est battu pendant des mois pour obtenir la libération de son client, soupçonné d'un meurtre en 1999 qu'il n'avait pas commis. « Il a évité l'erreur judiciaire par miracle », affirme l'avocat. PHOTO FRANCIS CAMPAGNONI.

2 Comment il a vécu l'affaire. « Le lendemain de son incarcération, Jacques Hoffman me demande dans une lettre d'être son avocat, et me dit qu'il est innocent, qu'il a été en quelque sorte "piégé" en garde à vue. Je vais le voir en prison. Il me répète qu'il n'est pas le meurtrier.

Au départ, j'ai toutes les raisons de ne pas le croire. Il a avoué, et son empreinte a été prélevée sur la scène du crime. J'épluche quand même le dossier. Et je constate en effet que

ses déclarations ne collent pas exactement aux constatations faites sur place. Il niait par exemple avoir déshabillé la victime, découverte sans pantalon ni slip.

J'écris au juge. Je fais des demandes de libération, en expliquant notamment que les traces de doigt prélevées peuvent très bien dater de l'époque à laquelle Hoffman vivait encore avec sa femme. J'essuie des refus systématiques. Au palais de justice, j'entends les moqueries, du gen-

re "ah, Canis et son innocent..."

En mars 2002, alors que l'on va tout droit vers les assises, coup de théâtre : de nouveaux résultats d'analyses ADN, basées sur les tout premiers prélèvements faits sur la scène du crime, arrivent enfin, presque deux ans après les faits... Les scellés avaient été plus ou moins oubliés dans un laboratoire.

Et là, qu'est-ce qu'on découvre ? Que la victime a été violée avant d'être tuée, et que le sperme retrouvé sur elle et sur le

couvre-lit n'est pas celui de Hoffman ! Mon client est libéré. Le nouvel ADN est comparé à celui d'un homme déjà mis en examen pour le meurtre d'une autre femme, à Arlanc, fin 2000. Je réclamais le rapprochement entre ces deux affaires depuis des mois. Résultat : les profils génétiques correspondent parfaitement. Le type en question est interrogé, et reconnaît tout. Il sera condamné à perpétuité. »

3 Les leçons. « Mon client a fait dix-huit mois de prison pour rien. Sans cette ultime analyse ADN, je serais passé pour un fou en plaidant l'acquittement aux assises. Et Jacques Hoffman aurait sûrement été condamné. Ça fait froid dans le dos, d'autant que ce culte de l'aveu, "la reine des preuves", reste encore très prégnant aujourd'hui. De telles affaires devraient pourtant inciter à la prudence...

Hoffman a été reconnu définitivement innocent en janvier 2004. Près de deux ans après sa libération, et huit mois après son décès. Il a évité l'erreur judiciaire par miracle. D'autres n'y échappent pas. » ■

➔ Web. Retrouvez les cinq volets de notre série sur lamontagne.fr

BIO EXPRESS

1962
Naissance à Chamalières

1987
DEA en droit des affaires

1989
Prestation de serment d'avocat